BUREAUX
ROUBAIX. — 69-71, Grande-Rue. Tél. 237.52.
TOURCOING. — 22, rue Carnot. Tél. 427.
LILLE. — 11, rue Faidherbe. Tél. 320.51.
PARIS. — 32, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 77.24.
HOUBECHE. — 103, rue de la Station. Tél. 5.44.

ANCIENS DIRECTEURS :
Jean Reboux
Alfred Reboux
Madame Alfred Reboux

89me Année. — N° 10. UN FRANC MARDI 11 JANVIER 1944.

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix-Tourcoing et de la Région

ABONNEMENTS
Nord et départements limitrophes :
3 mois ..... 80 fr
6 mois ..... 150 fr
1 an ..... 280 fr
Autres départements et colonies :
3 mois ..... 90 fr
6 mois ..... 170 fr
1 an ..... 320 fr.
Compte chèques postaux : Lille 67

Malgré leurs attaques répétées et de lourdes pertes, les Soviets ne parviennent pas à enfoncer les lignes allemandes

QUARTIER GÉNÉRAL DU FÜHRER, 10 JANVIER. — *Le haut commandement des forces armées allemandes communique :*

A l'ouest d'Otchakov, une tentative de débarquement des bolchevistes a été neutralisée par des unités de la marine de guerre.

Dans le secteur de Kirovograd, de puissantes attaques ennemies ont été repoussées et les bolchevistes refoulés au cours de fructueuses contre-attaques.

Au Sud et au sud-ouest de Progrebitcha, de durs combats aux fortunes diverses sont en cours avec des formations ennemies qui accentuent leur avance. Une localité perdue partiellement a été reprise en contre-attaque. Un bataillon soviétique a été anéanti. L'ennemi a subi des pertes élevées et a abandonné 17 canons.

Ces derniers jours, au cours des combats qui se sont déroulés dans ce secteur, la 17e division blindée commandée par le général major von der Meden, s'est particulièrement distinguée par sa fermeté et ses fulgurantes contre-attaques.

Au sud et à l'ouest de Berditchev, nos troupes ont dispersé de violentes attaques soviétiques, en partie en contre-attaques, et ont détruit 31 chars ennemis.

La Luftwaffe est intervenue à diverses reprises avec de puissantes forces aux points névralgiques des combats terrestres, et a arrosé efficacement de bombes des positions de départ et des concentrations de chars soviétiques.

Dans la lutte contre le trafic d'approvisionnement soviétique, cinq trains chargés de matériel ont été détruits et huit autres endommagés. Aux confins des marais du Pripet, on a enregistré des combats d'importance locale avec des forces de reconnaissance ennemies, à l'ouest de Novograde-Volynski et Sarny.

A l'ouest de Ketchica, les Soviets ont poursuivi leurs attaques. Dimanche, toutes les tentatives de percée des bolchevistes ont échoué en de durs combats. Des infiltrations locales ont été verrouillées.

Au sud-est de Vitebsk, nos troupes ont repoussé de nouveau les puissants assauts de l'ennemi. La nuit, hors combat de 37 chars dans le seul secteur d'un corps et dont il a été fait mention hier à été portée dans l'entre-temps à 71 chars. Dans le même secteur, 37 autres chars soviétiques ont été détruits pendant la journée.

Au nord-ouest de Vitebsk, les bolchevistes ont attaqué à plusieurs reprises mais sans aucun succès. Au cours des opérations de nettoyage d'une région boisée, nous avons fait prisonnier un fort groupe de combat ennemi a été détruit.

Le 416e régiment des grenadiers de Saxe commandé par le lieutenant-colonel Sacher, s'est particulièrement distingué au cours des récents combats dans cette région.

Les exigences soviétiques à l'égard de la Pologne

Vichy, 10 janvier. — Il est de plus en plus évident que ni l'Angleterre ni l'Amérique ne sont pressées d'entrer en conflit avec leur allié soviétique au sujet de la Pologne.

Le « New-York Herald Tribune » déclare que les Polonais de Londres se bercent d'illusions chimériques et dangereuses, lorsqu'ils supposent que le peuple américain suspendra provisoirement son effort de guerre afin de porter son attention « sur le règlement de questions complexes et souvent équivoques ».

D'autre part, on trouve un excellent résumé de la question dans le journal suisse « Basler Nachrichten » dont le commentateur écrit :

« La Pologne ferait une bien mauvaise affaire et les diplomates russes pourraient éclater de rire d'après les conditions de l'heure présente. Elle pourrait maudire le jour du mois d'août où elle refusa à Hitler, Dantzig et le corridor ».

Et le « Basler Nachrichten » conclut :

« Pendant la domination soviétique en Pologne orientale et méridionale, qui a duré deux ans, 1.250.000 Polonais ont été déportés vers l'Est. Lorsque il y a un an, le gouvernement exilé s'est inquiété du sort de ses compatriotes, on n'a plus trouvé trace d'environ 1.100.000 d'entre eux.

Les Soviets pratiquaient la même politique de déportation dans les provinces polonaises qu'ils se proposent de conquérir ».

Les Polonais sont invités à se soumettre

Berlin, 10 janvier. — On constate aujourd'hui à Berlin que la tension polono-soviétique a atteint une telle intensité que certains milieux anglais essaient par des propositions de compromis, d'amorcer une discussion après laquelle un accord serait possible.

Mais comme ces tentatives de sondage ont déjà été repoussées par un brutal démenti, on reste persuadé que Moscou maintient ses exigences publiquement proclamées par la « Pravda ».

* * *

Amsterdam, 10 janvier. — Commentant le litige polono-soviétique, le journaliste anglais, M. Vernon Bartlett constate :

« La réaction qu'a suscitée en Russie soviétique et aux Etats-Unis un article de Wilkie prouve surabondamment que la méfiance entre les deux pays est loin d'être apaisée. L'auteur recommande aux émigrés polonais de s'entendre avec Moscou, une entente avec les Soviets étant plus importante pour les Polonais qu'une collaboration avec les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne.

Abondant dans le même sens, le « Daily Telegraph » exhorte le comité émigré polonais à rétablir les relations avec l'Union soviétique.

— Les obsèques de Mme Jean Decoux, femme du gouverneur de l'Indochine, qui ont eu lieu à Dalat, samedi, se sont déroulées dans la plus grande simplicité.

Un cantonnier à la S.N.C.F., M. André Sauvage, de Lens, a construit, en trente heures, cette maquette de villa. (Ph. Sipho)

Le nouveau cabinet Laval et l'opinion de la Wilhelmstrasse

Berlin, 10 janvier. — On croit pouvoir s'abstenir, dans les milieux politiques allemands, d'émettre une appréciation au sujet des déclarations faites à la presse par les nouveaux membres du cabinet Laval, pour qui dit-on, ces déclarations caractérisent suffisamment la base de l'action du gouvernement français.

L'union nationale en France et la collaboration avec l'Allemagne sont les deux pierres angulaires sur lesquelles le gouvernement Laval entend poursuivre sa politique établie sur des bases plus solides.

LETTRES ANONYMES

Un lecteur me demande de stigmatiser les lettres anonymes. Je le ferai volontiers, encore que j'aie déjà dit bien souvent ce que je pense des lâches qui déversent leurs petites saletés dans des enveloppes, sans avoir le courage de les signer de leur nom, ou pis, en les signant du nom d'autrui...

Je voudrais, tout d'abord, rappeler un fait vécu :

En 1940, peu après l'armistice, un soldat français prisonnier avait réussi à s'échapper. Il avait rejoint ses village en femme, ses enfants, ses vieux parents, et avait repris courageusement sa place à la ferme. Un matin, deux gendarmes vinrent le chercher ; ils avaient reçu l'ordre de le conduire à la Kommandantur la plus proche. Là, un officier allemand le reçut ; il lui tendit sans ayant dire une cinquantaine de lettres ; aucune de celles-ci n'était signée, mais elles dénonçaient toutes du village natal du prisonnier évadé et dénonçaient avec ensemble à l'autorité occupante l'homme heureux qui avait pu fuir les « stalags ».

L'ancien soldat fut accablé et se crut perdu. Cependant, l'officier allemand se leva et jeta au feu une à une les missives délatrices, puis se tournant vers son adversaire de la veille, il lui dicta :

— Je vous plains d'appartenir à un pays où la haine entre citoyens est si grande, et où les gens manquent à tel point de courage !...

Puis il lui rendit sa liberté. Heureusement pour notre compatriote et pour nombre de ses semblables, la plupart des Allemands accueillent les lettres anonymes avec une méprisante indifférence. Il faut vraiment que les faits révélés aient une extrême gravité pour qu'ils se donnent la peine d'en contrôler l'exactitude. Dans la majeure partie des cas, les lâches délateurs en sont pour leur honte et pour leurs frais.

Félicitons-nous qu'il en soit ainsi, car la lettre anonyme est depuis quelques années un mal virulent dont souffre notre malheureux pays. A une heure où tous les Français devraient présenter un front uni et témoigner les uns envers les autres d'une étroite solidarité, il est de nombreux misérables qui s'acharnent à semer le mal autour d'eux. Rien ni personne ne se trouve épargné. Chaque jour les fonctionnaires, les journalistes, les autorités allemandes trouvent dans leur courrier ces pis caractéristiques, dont le contenu se dévoile au premier examen. Chaque jour, des prisonniers libérés, des travailleurs expatriés apprennent « d'un ami qui leur veut du bien » ou « d'une mère de famille indignée » le prétendue inconduite de leur compagne ! Et des drames éclatent de toutes parts...

« Ah ! m'écrit mon correspondant, et les anonymographes savaient le mal qu'ils font en distillant ainsi leur poison, ils réfléchiraient à deux fois avant de poster leur épître ! »

Le malheur, précisément, est que les rédacteurs de lettres anonymes savent parfaitement le dommage qu'ils peuvent provoquer. Ils éprouvent même une jouissance maligne en escomptant les répercussions possibles de leur acte, et leur déception est immense lorsque celui-ci n'est suivi d'aucun effet. Contre ces bêtes malfaisantes, aucun ménagement ne se justifie, et les coupables qui peuvent être démasqués par leurs victimes doivent être livrés sans hésitation à la justice de leur pays, à moins qu'il ne soit plus opportun de leur infliger le traitement sommaire de quelques coups de souliers bien placés...

ROLAND TOLLIER.

« Lorsque viendra le jour des représailles, on verra qui du peuple anglais ou du peuple allemand s'est montré le plus résistant », *déclare le docteur Ley*

Berlin, 10 janvier. — Le « Génie allemand vaincra » écrit le docteur Ley, chef de l'organisation du Reich, dans un livre intitulé « Heure historique », dont les extraits sont publiés par le « Voelkischer Beobachter ».

L'auteur déclare que la victoire finale du Reich est assurée par le potentiel de guerre allemand.

« L'Allemagne, dit-il, vit actuellement l'heure la plus décisive de son histoire. Les résultats constatés du côté allemand et dans le camp de l'adversaire sont garants de cette victoire. De grands espoirs ont été mis par les Soviets dans le général « Hiver », mais ils ont été déçus et la force de résistance spirituelle du peuple allemand reste intacte malgré la terreur aérienne. Les dégâts causés aux objectifs militaires et à l'industrie de l'armement par la guerre aérienne des Alliés coûte les femmes et les enfants sont dérisoires et ne sont pas en proportion avec les moyens mis en action. Ceux de nos compatriotes qui ont été atteints par les raids terroristes anglo-américains donnent des exemples d'héroïsme, de solidarité et d'abnégation qui restent sans exemple ailleurs.

» Je suis convaincu que les Allemands maîtriseront tous les obstacles et difficultés. Lorsque le jour des représailles viendra, et il viendra sûrement, alors on verra qui des deux peuples s'est montré le plus résistant, de l'anglais ou du peuple national-socialiste allemand conscient de sa force. »

IMPÉRIALISME YANKEE

Berne, 10 janvier. — Le sénateur Conally, président du Comité sénatorial de politique étrangère a déclaré « que la guerre actuelle avait démontré que, si l'on voulait éviter une autre guerre à l'avenir, les Etats-Unis devraient prendre sous leur protection les océans Atlantique et Pacifique ».

Il a ajouté que les bases situées dans la mer des Antilles et qui viennent d'être cédées aux Etats-Unis par l'Angleterre, sont insuffisantes. La France, d'autre part, sera invitée à céder à l'Amérique une base de la Martinique. En outre, les Etats-Unis devront obtenir dans le Pacifique des points d'appui en Nouvelle-Calédonie et dans les îles qui étaient jusqu'ici sous mandat japonais.

« Giraud s'est montré un zéro en politique. »
C'est ainsi que le général Eisenhower prononce le mot « héros ».

Les "Soviets partout"

L'activité antireligieuse des communistes en Afrique du Nord

Tanger, 10 janvier. — Le journal « Espana », qui paraît à Tanger, publie un intéressant article sur l'oppression dont l'islamisme est actuellement victime en Algérie, de la part du marxisme, qui a pour but essentiel de répandre des idées ou des notions antireligieuses dans les populations.

A ce sujet, le journal espagnol signale la demande de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a été récemment formulée au congrès de la Fédération socialiste d'Alger, en présence de membres influents du Comité directeur.

Selon « Espana », cette motion vise aussi la religion coranique.

La vague rouge dans le Levant

Moraine, 10 janvier. — Le parti communiste de Syrie et du Liban s'est réuni à Beyrouth, les 31 décembre 1er et 2 janvier, sous la présidence de Chelad Bagdach. Des télégrammes de loyalisme ont été envoyés aux chefs des Etats syriens et libanais, ainsi qu'à de Gaulle, Staline, Roosevelt et Churchill.

— A Lausch, près de Cahors, Mme Daufel se trouvait dans sa salle à manger avec ses deux fils, lorsque son chat la mordit cruellement. Son fils ayant voulu s'interposer, furent mordus à leur tour, puis le chat se roula en d'atroces convulsions et mourut aussitôt. Un médecin et un vétérinaire ont conclu à un cas de rage.

(Ph. Belgapress.)

Une tourelle de tank aménagée en fortin, sur les côtes

Quatre navires marchands atteints par des avions allemands au large de la Cyrénaïque

QUARTIER GÉNÉRAL DU FÜHRER, 10 JANVIER. — *Le haut commandement des forces armées allemandes communique :*

Le 9 janvier, aux premières heures de la matinée, des avions de combats allemands ont attaqué des objectifs navals au large de la côte nord de la Cyrénaïque. Quatre navires marchands de tonnage moyen ont été atteints de plusieurs coups aux buts.

La destruction de deux de ces navires est probable. Un de nos appareils n'est pas rentré à sa base.

L'activité des croiseurs auxiliaires allemands

Berlin, 10 janvier. — Sous la signature du capitaine de vaisseau Weyher, le « Voelkischer Beobachter » publie un article sur l'activité des croiseurs auxiliaires allemands.

« La tâche principale de ces unités spéciales, déclare-t-il, ne réside pas dans un engagement avec des navires de guerre ennemis, mais bien dans le bouleversement du trafic d'approvisionnement des Alliés. L'anéantissement de tonnage marchand renverse les calculs de l'adversaire et oblige celui-ci à mobiliser de nombreux croiseurs pour traquer les corsaires qui, en général opèrent derrière les lignes ennemies. Et cela montre la valeur opérative des destructeurs de tonnage marchand. »

Le capitaine de vaisseau Weyher, commandant le croiseur auxiliaire « Orion », relate ensuite le coulage, à l'issue d'un combat dans la mer de Tasmanie du cargo armé néo-zélandais « Turacina », navire frigorifique ultra-moderne et rapide, construit spécialement pour le trafic avec l'Angleterre et qui, à chaque voyage, pouvait normalement charger environ 10.000 tonnes de beurre.

« Naturellement, une telle aubaine, poursuit-il, ne se présente pas tous les jours. Le corsaire doit parfois opérer pendant des semaines dans des conditions atmosphériques très défavorables, en courant le risque de se heurter à un navire ennemi supérieur en armement.

» Indépendamment de la chasse au tonnage, le croiseur auxiliaire a pour tâche le mouillage des mines dans les eaux ennemies. C'est ainsi que les opérations dans le Pacifique ont été inaugurées par le placement de nombreuses mines dans le golfe de Hauraki. Un des premiers navires qui en fut victime fut le « Niagara » de 13.418 tonnes, ayant à bord un précieux chargement d'or. Pendant des mois, ce barrage des mines a opéré efficacement et causé de nouvelles pertes. Même des voix alliées s'accordent à reconnaître les performances des « raiders » allemands.

» En immobilisant des navires navales ennemies dans toutes les parties du monde en bouleversant l'acheminement du matériel nécessaire à l'économie de guerre des Alliés, les corsaires allègent considérablement les tâches de la conduite de guerre allemande proprement dite. »

Pas de démarche de paix à Ankara

Berlin, 10 janvier. — On déclare à la Wilhelmstrasse que tous les bruits au sujet de prétendues démarches de paix de l'ambassadeur allemand von Papen à Ankara, sont dénués de tout fondement.

M. ROOSEVELT aurait conclu à Téhéran un accord économique avec les Soviets

Berlin, 10 janvier. — La revue américaine « Time » annonce que M. Roosevelt a conclu à Téhéran avec les Soviets, un accord d'après lequel les Etats-Unis investiraient annuellement, après la fin de la guerre 10 milliards de dollars en Union soviétique à des fins économiques.

Cet accord est qualifié par le « Berliner Nachtausgabe » de « manœuvre pratiquée par Roosevelt pour offrir à ses comparses, qui réclamaient des garanties pour leurs futures affaires et spéculations, une compensation des affaires perdues en Asie orientale.

» Mais plus importantes que ce plan sont les intentions qui se dissimulent derrière celui-ci, ajoute le journal. Roosevelt est absolument décidé, comme le prouvent ces actes récents, à livrer toute l'Europe au bolchevisme. Il est prêt à livrer aux Soviets des millions d'Européens comme esclaves, s'il croit obtenir en échange une option pour des affaires américaines gigantesques.

» Roosevelt dévoile de plus en plus les motifs réels de son crime : gagner de l'argent, même au prix de la destruction de toute l'Europe par le bolchevisme et du sang de centaines de milliers et de millions d'Américains et d'Anglais sacrifiés au bolchevisme. »

Succès aéro-navals des Japonais dans le Pacifique sud

Tokio, 10 janvier. — Le quartier général impérial communique :

Le 9 janvier l'aviation de la marine nippone a descendu 52 appareils d'une formation ennemie de 150 avions qui attaquait Rabaul.

* * *

Tokio, 10 janvier. — Un communiqué officiel annonce que dans la nuit du 7 janvier des chasseurs nippons ont grièvement endommagé trois torpilleurs ennemis dans les parages de Bougainville. Les unités japonaises n'ont subi aucun dégât.

— La Confédération nationale des restaurateurs et hôteliers, qui avait émis en décembre le billet payant de la dernière tranche de la Loterie nationale, avait vendu des dixièmes à Bordeaux, Reims, Biarritz, Tours, Draguignan.

LE COLONEL BONHOMME *un des plus anciens collaborateurs du Maréchal,* a succombé à une embolie

Vichy, 10 janvier. — Le colonel Bonhomme, un des plus anciens collaborateurs du Maréchal, a succombé la nuit dernière, à Nîmes, à une embolie.

Il est mort à la clinique des Franciscaines, où il était en traitement à la suite d'un accident d'automobile survenu le 28 décembre aux environs de Nîmes. Il revenait alors d'une visite faite aux victimes du bombardement anglo-américain du littoral méditerranéen et aux chemin de la région du Sud-Est.

Les blessures étaient en voie de guérison et le colonel devait regagner prochainement Vichy.

Vers la constitution d'une Fédération arabe

Amsterdam, 10 janvier. — Un communiqué officiel publié au Caire annonce, que les délégués égyptiens et libanais sont parvenus à une identité de vues complète au cours de leurs conversations sur la constitution d'une Fédération arabe. Selon le service d'information britannique, un congrès arabe qui comprendra des délégués de tous les pays arabes se réunira incessamment afin de décider de la forme définitive à donner à la Fédération.

A Bagdad, une délégation syrienne conduite par le ministre des affaires étrangères, Mardam Bey, a entamé avec les délégués d'Irak, des pourparlers placés sous le signe des principes adoptés au Caire.

En Palestine, on a composé un comité arabe qui participera aux conversations du Caire. Ce comité ne commencera probablement son activité qu'après la réunion du Congrès arabe.

Nouvelles de France

Les victimes civiles de 1939-40 pensionnés à 25 % et plus auront droit à une réduction de tarif sur les chemins de fer

La délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés (secrétariat général aux anciens combattants) communique :

Les victimes civiles de la guerre 1939-40, titulaires d'une pension d'invalidité d'au moins 25 %, pourront bénéficier, à partir du 1er janvier 1944, comme les victimes civiles de la guerre 1914-18, d'une carte d'invalidité donnant droit à une réduction de tarif sur les compagnies de chemin de fer.

Les intéressés devront se renseigner auprès de l'Office départemental des combattants de leur domicile.

Loterie nationale

Augmentation de la valeur et du nombre des lots moyens

La valeur et le nombre des lots moyens de la Loterie nationale ont été augmentés ; c'est ainsi qu'en série B, notamment, il a été créé 30 lots de 100.000 fr. et 6 lots de 200.000 pour cinq chiffres seulement ; il a été créé en outre dans cette même série des lots de 300.000, 400.000, 500.000 et 600.000 francs.

Ces modifications seront mises en vigueur dès la 9me tranche de la Loterie nationale 1944.

Nouvelles du monde

ETATS-UNIS

Les prochaines élections présidentielles

Genève. — On mande de New-York : M. Spengler, président du parti républicain, a fait, à propos de la prochaine élection présidentielle, une déclaration à la presse. Il a constaté notamment que les candidats du parti démocrate devaient affronter le scrutin avec les résultats de leur présence au pouvoir pendant ces douze dernières années.

M. Spengler a déclaré qu'ils ne pourraient se débarrasser de cette tutelle de Nessie et qu'il était convaincu qu'aucun républicain n'aiderait Roosevelt dans ses efforts pour s'affranchir du mot d'ordre du « New Deal ».

M. Roosevelt demanderait au Congrès l'institution du travail obligatoire

Genève, 10 janvier. — Une dépêche de l'agence américaine « United press » annonce que le président Roosevelt demandera, dans son prochain message au congrès, l'établissement du service du travail obligatoire.

On croit savoir, d'autre part, que M. Roosevelt déposerait incessamment le projet de budget pour l'année fiscale 1945 qui atteindra probablement 86 milliards de dollars.

— Le ministre de Suède à Londres a protesté près du gouvernement anglais contre le fait que, le 6 janvier, des avions anglais avaient violé le territoire suédois.

LE COMTE CIANO est condamné à mort

AINSI QUE 17 AUTRES MEMBRES DU GRAND CONSEIL FASCISTE

Italie du Nord, 10 janvier. — Depuis le 8 janvier s'est déroulé à Vérone, devant le tribunal spécial, le procès intenté aux signataires de l'ordre du jour rédigé par Grandi pour la séance du Grand Conseil fasciste, ordre du jour qui préluda aux événements du 25 juillet.

Tous les accusés ont été condamnés à mort sauf Ciano, qui s'est vu infliger trente ans de réclusion.

Sur les dix-huit condamnations, treize ont été prononcées par contumace.

Les cinq condamnés à mort comparaissant sont : le comte Ciano, De Bono, Marinelli, Pareschi et Gottardi.

Le Maréchal reçoit le ministre du Reich

Vichy, 10 janvier. — Le maréchal a reçu lundi, M. Krug von Nidda, ministre plénipotentiaire d'Allemagne.

— Des avions anglo-américains ont jeté des bombes sur le territoire hongrois. Elles n'ont causé aucun dégât.

Comment seront indemnisées les pertes de salaires dues aux circonstances actuelles

Paris, 11 janvier. — Aujourd'hui paraît au « Journal officiel » le texte d'une loi prenant effet à compter du 6 décembre 1943, et relative aux conditions d'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre. Il est établi que les salariés appartenant à des établissements ou parties d'établissements industriels ou commerciaux dans l'obligation de réduire ou de suspendre leur activité, pourront être indemnisés, si le maintien de leur affectation a été jugé nécessaire, et qui aussi spécifié que, durant la période où le bénéfice de cette indemnité leur sera accordé, les salariés seront tenus de rester à la disposition de l'employeur ou des services publics, pour être occupés, soit dans l'entreprise à des travaux autres que ceux dont l'exécution est suspendue ou réduite, soit à des travaux pour le compte d'autres entreprises ou de collectivités publiques. De toute façon, l'indemnité prévue se cumulera avec la rémunération afférente à ces travaux et calculée selon le taux normal en vigueur, sans toutefois que le total du cumul puisse excéder le salaire réel antérieurement reçu.

Cette indemnité qui sera versée par l'employeur et qui a le caractère d'un salaire — les allocations familiales et le salaire unique étant normalement perçues — est prévue dans les cas suivants :

1°) Etablissements « victimes d'un acte de guerre ». — Le préfet régional, sur avis des représentants de secrétaires d'Etat intéressés et compte tenu des nécessités de l'économie, décidera si l'établissement est susceptible de bénéficier de la présente loi et fixera, dans un délai maximum de 15 jours, la période pendant laquelle sera payée l'indemnité. Cette période peut être prolongée deux fois pour la même durée.

2°) Entreprises dont l'activité est suspendue provisoirement, en partie ou en totalité, à la suite d'une décision générale du gouvernement. — La décision précisera si le licenciement d'une partie du personnel est autorisé ou non ; elle déterminera les périodes d'indemnisation et, éventuellement, les conditions de récupération des heures perdues. Elle fixera, le cas échéant, un plan minimum de travaux d'entretien.

3°) Entreprises dont l'activité aura été provisoirement suspendue ou réduite en raison « d'autres circonstances ». — Le bénéfice de la loi pourra être étendu à certaines ces par une décision interministérielle qui fixera la durée d'indemnisation.

Le montant de l'indemnité prévue, due à compter du jour où la cessation du travail a été effective et pour la période qui aura été fixée, sera égal, par heure de travail perdue et non récupérée, au salaire moyen départemental applicable au lieu de l'établissement, ramené à la base horaire légale. Toutefois, il ne pourra excéder les trois quarts du salaire horaire moyen réel perçu en conformité de la réglementation en vigueur, par chaque bénéficiaire pendant la période de paie ayant précédé immédiatement l'interruption ou la réduction d'activité.

La détermination du nombre des heures de travail perdues sera faite par référence à l'horaire de travail habituellement pratiqué dans l'établissement, dans la limite de 48 heures par semaine.

En attendant qu'intervienne la décision du préfet régional lorsque l'établissement a été victime d'un acte de guerre, ou la décision interministérielle dans les autres circonstances, les salariés pourront obtenir, le cas échéant, le versement des allocations aux salariés partiellement privés d'emploi. Le montant de ces allocations sera réduit lors de la perception de l'indemnité prévue par la loi nouvelle.

Il est précisé, en effet, que l'indemnité compensatrice fixée par cette loi est exclusive de toute allocation aux travailleurs sans emploi ou partiellement inoccupés. Ainsi que de tout secours temporaire prévu en faveur de certaines catégories de victimes d'accidents de guerre.

Bien entendu, l'indemnité sera versée à tout salarié refusant de récupérer les heures perdues ou d'accomplir les travaux prévus, ou si le salarié est affecté à un autre établissement du même que s'il est normalement horaire.

Les indemnités ainsi versées par les employeurs (des avances pourront être consenties à ceux-ci si besoin est) seront dans une certaine mesure et sous certaines conditions, remboursées par l'Etat.

Lorsqu'une entreprise qui aura dû provisoirement réduire ou suspendre son activité n'aura pas été admise ou aura cessé d'être admise au bénéfice de la loi nouvelle, l'employeur devra faire connaître à l'office départemental du travail, les noms de ses salariés mentionnant privés d'emploi, afin que ceux-ci soient placés ou affectés d'office, selon la législation actuelle.

Les conditions dans lesquelles les dispositions de la loi nouvelle se substitueront à celle de l'arrêté du 10 décembre 1943 relatif à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de l'application de l'arrêté du 3 décembre (restrictions de consommation d'énergie électrique) feront l'objet d'un arrêté actuellement en préparation. Les dispositions de l'arrêté du 10 décembre, sont provisoirement maintenues.

Il est enfin précisé que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'appliquer aux heures perdues par suite d'alertes aériennes. L'indemnisation de ces heures fait l'objet d'une réglementation particulière (décret du 1er juin 1940, actuellement en cours de modification.

En ce qui concerne le remboursement aux employeurs des indemnités versées, les modalités suivantes sont établies :

Dans le cas où « l'établissement a été victime d'un acte de guerre », l'employeur supporte définitivement la charge de l'indemnité principale et des charges accessoires afférentes pour chaque période de 15 jours aux heures correspondant au tiers de la durée hebdomadaire de travail retenue pour l'indemnisation.

Dans les cas de réduction ou suspension provisoire d'activité par décision générale du gouvernement ou pour « d'autres circonstances », le nombre des heures pour lesquelles les indemnités demeurant à la charge de l'employeur est porté aux deux tiers de la durée hebdomadaire du travail définie ci-dessus.

Toutefois, dans les cas où la décision du gouvernement entraînerait la fermeture périodique des établissements, le nombre des heures indemnisées laissées à la charge de l'employeur au cours d'un même mois sera ramené au tiers de la durée hebdomadaire du travail.

L'indemnité principale et les charges accessoires versées par l'employeur au delà des limites fixées plus haut, pourront être remboursées par l'Etat à concurrence de 80 pour cent de leur montant. Néanmoins, l'employeur conserve intégralement la charge des congés payés.

Les demandes de remboursement devront être présentées par l'employeur à l'inspecteur du travail dans un délai de 15 jours à compter du jour de paiement.

Le remboursement s'effectuera sur production d'états visés par l'inspecteur du travail et arrêtés par le préfet.

Des avances, versées à concurrence des trois quarts du montant des indemnités, pourront être, selon le même procédure que ci-dessus, consenties aux employeurs dont les disponibilités auront, après enquête, été reconnues insuffisantes. Un arrêté interministériel interviendra pour préciser les conditions de remboursement des avances ainsi accordées.

CALCUL

On sait que la Régie a calculé — au plus juste hélas ! — qu'elle ferait, de toute évidence, une sérieuse économie de tabac.... en diminuant d'un demi-centimètre les cigarettes pourtant de dimensions bien réduites : sept centimètres et demi.

Je laisse aux statistiques le soin d'établir le nombre de tonnes de tabac dont le consommateur en général, sera frustré et le montant du gain automatiquement réalisé par l'administration.

Et j'en viens à la proposition que m'ont suggérée certains lecteurs.

Si, disent-ils, l'on garnissait d'un bout creux d'un demi-centimètre la nouvelle cigarette, le mégot serait supprimé et le consommateur fumerait la même quantité de tabac qu'auparavant.

Cette formule paraît fort défendable. Elle satisferait tout le monde et apaiserait les mauvaises langues qui prétendent qu'à coupe d'abaisse, l'administration y va un peu fort.

Certes, l'association des remasseurs de bouts de mégots — si elle existe — estimera que ses membres sont lésés.

Mais c'est là considération bien accessoire à côté de l'intérêt du fumeur qui hume comme un arôme l'odeur du « bleu » ou du « pris » d'autant plus capiteuse qu'il respire d'ordinaire des succédanés aux relents d'herbes séchées ou de fumier.

L'ÉCOUTEUR.

PLUSIEURS ATTAQUES ANGLO-AMÉRICAINES S'EFFONDRENT SUR LE FRONT ITALIEN

QUARTIER GÉNÉRAL DU FÜHRER, 10 JANVIER. — *Le haut commandement des forces armées allemandes communique :*

Dans le secteur ouest du front de l'Italie méridionale, plusieurs attaques ennemies d'importance locale se sont effondrées devant le fer concentré de notre artillerie.

Sur le reste du front, la journée a été calme dans l'ensemble, hormis une fructueuse activité de nos troupes de chos.

La responsabilité des occupants dans les difficultés alimentaires de l'Italie méridionale

Genève, 10 janvier. — Le correspondant spécial du « Glasgow Herald » signale que depuis six mois, aucun envoi de céréales n'est plus parvenu sur les marchés officiels d'Italie méridionale.

« La grande masse de la population, ajoute-t-il, souffre de la faim. C'est ainsi qu'à Naples, par exemple, la situation est au point de vue du ravitaillement vraiment désastreuse.

» Etant données ces circonstances, il est regrettable que les soldats alliés achètent encore tout ce qui peut leur tomber sous la main et qu'ils contribuent ainsi à l'augmentation des prix. Même dans les restaurants, ils reflètent tout au détriment des Italiens.

» En Italie méridionale, écrit encore le reporter du « Glasgow Herald », il ne s'agit pas de savoir si, sur des considérations purement humanitaires, il y a lieu de préserver la population civile de la famine, mais surtout de considérer que le renforcement des Alliés à intervenir dans cette question et à prendre des mesures en conséquence, serait de nature à nuire gravement à la propagande anglo-saxonne.

» Les yeux de l'Europe, conclut-il, sont dirigés vers l'Italie du sud. Et, de la situation actuelle qui règne dans ces régions, on ne pourrait que trop facilement déduire quel serait le comportement des Anglo-Américains à l'égard de la population civile dans le cas où ils occuperaient d'autres parties du continent. »

LE BANDITISME

Vingt bandits pillent deux fermes et martyrisent une de leurs victimes, à Wignehies...

Vingt individus masqués et armés firent irruption, dimanche vers 22 h. dans la ferme de M. Gaston, au hameau de Ranguillies, à Wignehies (Nord). Ils terrorisèrent les habitants et emportèrent 7.000 fr., les lampes du poste radio, 40 kilos de porc, 3 paires de bottes, des chaussures, des vêtements d'homme, du linge et des volailles. En se retirant plusieurs d'entre eux se rendirent chez M. Gaston, le père, à qui ils brûlèrent la plante des pieds, pour lui faire indiquer la cachette de ses économies. Ils emportèrent de nombreux bijoux, des montres, alliances, épingles en or et un costume d'homme.

...deux autres bâillonnent une cultivatrice et la dévalisent, à Neuville-en-Avesnois...

Après avoir frappé, puis ligoté et bâillonné Mme Vve Vanasse-Raignot, cultivatrice à Neuville-en-Avesnois (Nord), deux individus masqués et armés de matraques, s'emparèrent d'un sac à main contenant 100.000 fr., un livret de caisse d'épargne de 40.000 fr. et une montre en or. Les coupons se portant sur un individu habitant Anzin.

...et cinq autres attaquent la ferme d'un prisonnier, à Saint-Hilaire-sur-Helpe

Lundi, vers 20 h., cinq individus masqués et armés pénétrèrent dans la ferme de Mme Lévrin, femme d'un prisonnier, à Saint-Hilaire-sur-Helpe (Nord). Sous la menace de leurs armes, ils se firent remettre 20.000 fr. et deux kilos de beurre.

Vingt-cinq millions volés dans un bureau de la S.N.C.F., à Lyon

Lyon, 10 janvier. — Cinq individus armés et masqués âgés d'une vingtaine d'années, se sont présentés, samedi, vers 18 h., en plein centre de Lyon, au bureau de correspondance de la S.N.C.F. Ils tirèrent en respect l'employé principal et son chef, comptable, puis s'emparèrent d'une valise contenant la recette de la journée, de cinq autres valises dont l'une contenait 14 kilos de métaux précieux et de vingt sacs de valeurs diverses, puis s'enfuirent en auto. La valeur des valises volées atteint de 20 millions de francs.

Tueries dans l'Aube

Dans l'Aube, à Dorvay, M. Maurice Louis, 28 ans, cultivateur ; M. Roger Gérier, 30 ans, et son oncle, Mme Germaine Boulanger, ont été tués, à une centaine de mètres de leur domicile, à coups de mitraillette, par des inconnus.

A Lagesse, M. Augustin Fossard, grand mutilé de la guerre 1914-18, 50 ans, a été tué dans sa ferme.

A Troyes, Mme Mireille Colombier, 20 ans, a été grièvement blessée, elle aussi, de plusieurs balles de mitraillette par des individus masqués.

LES RELATIONS POSTALES INTERNATIONALES

Aux renseignements que nous avons publiés hier concernant les relations postales internationales de la zone Nord, il convient d'ajouter que ces relations sont ainsi rétablies avec l'Italie (partie occupée par la Wehrmacht) et la République de Saint-Marin.

Sont acceptées les lettres et cartes postales ordinaires (sans recommandation).